

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/79  
11 novembre 2001

(01-5673)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Quatrième session  
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: anglais

## NIGÉRIA

### Déclaration de l'Honorable Mustafa Bello Ministre du commerce

1. J'aimerais tout d'abord, au nom de la délégation nigériane, me joindre aux orateurs précédents pour vous féliciter, M. le Président, de votre élection. J'aimerais également rendre un hommage tout particulier à S. E. M. Mike Moore, Directeur général de l'OMC, ainsi qu'au Président du Conseil général, M. Stuart Harbinson, des efforts qu'ils ont déployés pour élaborer un programme commercial multilatéral qui prend en compte les préoccupations de tous les Membres. Je souhaiterais enfin féliciter sincèrement le gouvernement et le peuple du Qatar de l'accueil chaleureux qu'ils ont réservé à ma délégation ainsi que de l'excellente qualité des installations qui ont été mises à la disposition de la Conférence dans cette belle ville de Doha.
2. Alors que se déroule cette quatrième session de la Conférence ministérielle de l'OMC, le plus grand défi auquel cette Organisation se trouve confrontée tient à la nécessité de convaincre tout un chacun que le système commercial multilatéral doit et peut fonctionner de façon juste et équitable, en vue de promouvoir la prospérité de toutes les populations du monde. La réunion de la quatrième Conférence ministérielle est également opportune en ce qu'elle offre à l'OMC une nouvelle occasion de convaincre de la validité de ses intentions les forces qui s'insurgent contre la mondialisation et qui, depuis Seattle, il y a deux ans, sont le cortège habituel des réunions économiques. Pour ces raisons, ma délégation est d'avis que l'OMC doit donner l'image d'une Organisation équitable pour tous, car aucun système, fût-il fondé sur des règles, ne peut espérer être respecté de tous s'il n'est pas considéré comme équitable et juste. Je vous incite donc, comme je l'ai déjà fait à Seattle, à accorder à cette question, dans l'urgence, toute l'attention qu'elle mérite de façon à ce que nous puissions garantir, individuellement et collectivement, que le système fonctionne au bénéfice de tous.
3. Les pays en développement subissent des pressions de plus en plus fortes du fait de leurs médiocres résultats économiques, imputables aux asymétries du processus de mondialisation et aux déséquilibres inhérents aux accords du Cycle d'Uruguay. Il faut donc s'attaquer d'urgence aux problèmes qui se posent dans le domaine du renforcement des capacités, des contraintes de l'offre et de l'accès aux marchés dans les secteurs qui présentent de l'intérêt pour les exportations des pays en développement. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction les initiatives prises par l'Union européenne et les États-Unis dans le cadre de l'Accord de partenariat ACP-UE de Cotonou et de la Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique (AGOA). Ma délégation appelle donc tous les Membres à considérer favorablement et à approuver les dérogations nécessaires à la mise en œuvre de ces préférences commerciales.
4. Le Nigéria est convaincu que le moment est venu pour le système commercial multilatéral de s'attaquer énergiquement aux problèmes du développement et de faire en sorte qu'ils soient désormais au cœur de tout programme de l'OMC. Nous sommes persuadés qu'il est possible d'obtenir ce résultat au moyen de mesures, faisant l'objet d'engagements, visant à faciliter l'intégration des pays en développement, et en particulier des pays africains, dans l'économie mondiale. Il est donc important

que cette quatrième session de la Conférence ministérielle de Doha examine et résolve pleinement les problèmes de mise en œuvre. Il est tout aussi important de rendre les dispositions de l'OMC sur le traitement spécial et différencié obligatoires et contraignantes de façon à ce que les pays africains puissent tirer les avantages qu'ils attendent du système commercial multilatéral.

5. Ma délégation est également d'avis qu'un programme de développement doit prendre en compte les éléments ci-après. L'agriculture est un secteur fondamental pour les pays en développement et les pays les moins avancés d'Afrique. En effet, 70 pour cent des pauvres et 95 pour cent des plus démunis vivent dans des zones rurales. Dans ces circonstances, nous présumons que les problèmes particuliers des pays en développement dont l'économie est dominée par l'agriculture et qui sont importateurs nets de produits alimentaires seront examinés dans le cadre des négociations prescrites sur la poursuite de la libéralisation du commerce dans le secteur agricole. Le point crucial est ici de leur ouvrir l'accès aux marchés en éliminant toute forme d'obstacles techniques au commerce. La question du dumping de produits agricoles bon marché subventionnés dont souffrent nos pays est tout aussi importante. Notre délégation appelle donc nos partenaires commerciaux à s'engager, tout en préservant les schémas préférentiels existants, à réduire les subventions, à éliminer les crêtes tarifaires et la progressivité des droits de douane et à appliquer les disciplines visant à empêcher les abus dans le domaine des mesures sanitaires et phytosanitaires, des obstacles techniques au commerce et des conditions environnementales.

6. Pour ce qui est des services, nous demandons aux pays développés de faciliter une participation accrue des pays en développement au commerce des services et l'expansion de leurs exportations de services, et, notamment, le renforcement des capacités nationales et notamment de leur efficacité et de leur compétitivité. Pour cela, il faudra sans nul doute allier souplesse et actions concertées afin de promouvoir le développement de secteurs des services présentant de l'intérêt pour les pays en développement et les pays les moins avancés d'Afrique et d'ailleurs.

7. Pour des raisons évidentes, nous ne sommes pas aujourd'hui en mesure de négocier un autre cycle de réductions tarifaires pour les produits industriels. Nombre de nos pays subissent les conséquences de la mise en œuvre des diverses mesures de libéralisation qu'ils se sont engagés à appliquer au cours des négociations du Cycle d'Uruguay ainsi que des diverses mesures de libéralisation mises en œuvre dans le cadre des programmes d'ajustement structurel du Fonds monétaire international (FMI). Le taux d'utilisation des capacités a chuté et les conséquences dommageables en matière de chômage sont évidentes dans tous nos pays. Ma délégation considère donc qu'il est nécessaire que l'OMC mène une étude sur les implications des mesures des libéralisations actuelles en ce qui concerne les produits industriels et les préoccupations des pays en développement et des pays les moins avancés d'Afrique et d'ailleurs.

8. On sait également que l'Afrique est la région la plus affectée par le VIH/SIDA et que l'Accord sur les ADPIC est un obstacle à l'accès aux médicaments essentiels qui sont nécessaires pour lutter contre cette pandémie. Le VIH/SIDA et d'autres maladies telles que la malaria et la tuberculose ont causé plus de morts en Afrique qu'on en a comptés au cours des deux premières guerres mondiales. Pour que nous puissions combattre ce fléau adéquatement, avec tous les moyens possibles, ma délégation est convaincue que l'Accord sur les ADPIC ne doit en aucune façon être un obstacle. Par conséquent, rien dans l'Accord sur les ADPIC ne doit empêcher nos pays de prendre les mesures nécessaires dans le domaine de la santé publique.

9. Pour ce qui est des nouvelles questions, permettez-moi de rappeler que, selon nous, le processus éducatif en cours dans les groupes de travail devrait se poursuivre. Les régimes d'investissement de nos pays ont déjà été libéralisés sans qu'il en résulte des entrées significatives d'investissements étrangers directs. En outre, le mandat de Singapour indiquait clairement que toute décision d'engager des négociations sur ces questions devrait être prise par consensus. Or, il n'y a aujourd'hui pas de consensus sur ce point. Ma délégation n'est pas non plus disposée à donner son accord à une quelconque décision unilatérale ou plurilatérale dans ces domaines. De surcroît, depuis

que le principe de l'engagement unique a été introduit à l'OMC, nous ne pouvons revenir en arrière et accepter des clauses de refus ou de réintégration. Si nous ne pouvons arriver à un consensus sur ces questions, il est logique et raisonnable que le système commercial multilatéral reste un système auquel tous participent et qui soit contraignant pour tous.

10. En conclusion, si nous devons souscrire collectivement aux obligations de l'OMC, nous sommes fermement convaincus qu'il est tout aussi important de reconnaître que ces engagements devraient se concrétiser de façon différente, en fonction de nos capacités respectives. Pour atteindre ce but, ma délégation aimerait souligner à nouveau la nécessité de renforcer la coopération entre l'OMC et les autres institutions multilatérales de financement et de développement pour promouvoir des politiques économiques globales plus cohérentes. Nous demandons aussi instamment que les mesures prises pour annuler la dette des pays africains soient pleinement mises en œuvre, de façon à dégager des ressources excédentaires qui permettront à nos pays de participer plus effectivement au commerce international. Tous les accords existants reconnaissent nos capacités relatives et nos limitations en matière de développement, ce qui conforte notre position.

---